



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rencontre des Conseils d'Etat vaudois et valaisan :

### **Optimaliser la collaboration dans l'Arc lémanique**

**Les gouvernements des cantons de Vaud et du Valais vont optimaliser et recentrer leur collaboration au sein des sept organismes œuvrant sur l'Arc lémanique. A cet effet, les spécialistes de leurs administrations devront réexaminer cette collaboration sous cet angle et faire les propositions concrètes pour la rendre plus performante. Les deux Conseils d'Etat en ont décidé à l'occasion de leur rencontre annuelle, lundi soir au château de St-Maurice.**

Aujourd'hui, différentes entités s'occupent des dossiers ayant trait à l'Arc lémanique qui englobe non seulement les cantons de Vaud, Genève et du Valais, mais aussi les régions de France et d'Italie avec lesquelles ils ont une frontière commune. Il s'agit du Conseil du Léman, de la Communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO), de l'Assemblée des régions d'Europe, du Groupe de concertation des cantons frontaliers et des régions limitrophes de la France, du Comité régional franco-genevois et d'INTERREG II. Les cantons de Vaud ou du Valais y sont représentés. Une des idées à examiner par les spécialistes est la constitution d'une seule Euro-région qui pourrait devenir «une maison commune avec des appartements séparés» et où les intérêts de tous les partenaires pourraient être pris en compte de manière plus coordonnée et efficace que jusqu'ici.

Au cours de cette rencontre, la liaison transchablaisienne A 21 ? A 144 a également été abordée, avec le consensus trouvé tout récemment sur une variante de la liaison routière entre Villeneuve et Les Evouettes. Vaud et Valais se sont réjouis de la nouvelle dynamique ainsi insufflée à ce projet routier de quelque 60 millions de francs.

Les deux gouvernements ont également décidé de réactiver la défense et la revalorisation de la ligne ferroviaire du Simplon dans le cadre des potentialités que vont développer les Nouvelles transversales ferroviaires alpines.

D'autre part, les représentants des deux cantons sont préoccupés par les intentions de la Confédération d'enlever aux cantons, sur leur territoire, leur autonomie en matière de régulation des grands prédateurs que sont le lynx et le loup au profit d'une solution

imposée par la Confédération. Une consultation fédérale est en cours à ce sujet qui préconise une telle approche à laquelle Vaud et Valais sont opposés.

Cet échange de vues a été l'occasion de s'informer mutuellement de l'avancement des autres travaux en cours ou projetés et de coordonner les démarches des gouvernements vaudois et valaisan. Il s'agissait notamment de la collaboration hospitalière (site unique pour l'hôpital du Chablais), du projet d'un gymnase intercantonal du Chablais, de la promotion économique du Chablais, de la construction du Centre mondial du cyclisme à Aigle, de la réfection de la passerelle sur le Rhône entre Massongex et Bex et de la question de l'imposition fiscale des pendulaires. Ces dossiers communs continueront à faire l'objet d'un suivi attentif de la part des deux cantons.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 octobre 1999

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Jean-Pierre Hocké, chef du Service des affaires extérieures, 021/ 316 40 58